

Compte-rendu de la réunion du Comité de Quartier du Champ du Cerf du 30 septembre 2009

Présents : Martine Chebili, Michèle Dandois, Marie-Josée Lemoisne, Raymond Bavye, Marc Blaecke, Alain Godefroy, Patrick Huard, Gilbert Leutrau, Patrick Salomé, Bernard Stragier, Jacques Wattrelot, Hervé Bartholmey

Également présents, représentant la Municipalité : M. le Maire, Denise Bavye, Conseillère Municipale Déléguée à la Démocratie Participative, Sarail Taïeb, Directeur du Cabinet de M. le Maire

Excusés : Jean-François Dagbert, Jean-Claude Decool, Olivier Nouveaux, Francis Philippe

Absents : Karine Dumoulin, Médard Makaouangou, Gérard Tastet, Annie Vergin

Préambule :

Bernard Stragier a souhaité quitter ses fonctions de Vice-Président du Comité de Quartier du Champ du Cerf pour raisons personnelles en juillet dernier. La Municipalité ainsi que l'ensemble des membres du Comité tiennent à le remercier de son implication, qui se poursuivra en tant que membre actif de notre Comité de Quartier

Bernard est remplacé dans ses fonctions de Vice-Président par Gilbert Leutrau.

1. Informations municipales :

2 projets d'aménagement en cours d'élaboration ou de réalisation sont présentés par M. le Maire :

▪ **Aménagement du Chemin du Ballon** (derrière l'église Sainte-Rictrude). Un projet a été finalisé par LMCU, et validé par la Municipalité, qui vise notamment à désengorger la place de la République (église Sainte-Rictrude et s'intégrer avec harmonie au projet « Ronchin Ville fleurie »).

Les plans d'aménagement sont présentés en séance, ils peuvent être consultés auprès des services municipaux.

Les principaux aspects de ces aménagements sont les suivants : création d'emplacements de parking supplémentaires, d'une aire de jeux pour les enfants des deux quartiers concernés (Grand Ronchin et Champ du Cerf), et réfection de la voirie.

▪ **Terminus provisoire de bus du Champ du Cerf**

Le projet d'aménagement du terminus par le Comité de Quartier a été transmis à LMCU par l'intermédiaire de la Municipalité, mais n'a pas encore fait l'objet d'une étude par la Communauté urbaine.

Une proposition d'aménagement a été adressée par Transpole à la Mairie courant juillet (plans présentés en séance), conformément à la demande expresse qui avait été faite à l'occasion d'une réunion tenue en juin dernier à l'initiative de la Municipalité.

Les aménagements proposés ont pour objectif d'éviter le stationnement de plusieurs bus sur la chaussée, et permettront par ailleurs de créer quelques emplacements de stationnement supplémentaires.

Le projet, jugé acceptable puisqu'il devrait améliorer de manière significative la sécurité à cet endroit, a été validé par la Mairie. En revanche la proposition de Transpole n'a avancé aucun élément de délai quant à la réalisation des travaux. De même la demande de déplacement de la cabine à l'usage des conducteurs n'a pas été prise en compte à ce jour.

2. Stationnement devant le stade Liévin Boulet et autour des commerces :

Le Comité de Quartier souhaiterait une matérialisation de l'interdiction de stationner le long du stade Liévin Boulet (Avenue Frédéric Chopin). Dans un premier temps, une signalisation au sol pourrait être envisagée, avant éventuellement la pose de poteaux en fonte.

Aujourd'hui, des stationnements existent dans la rue Vincent Auriol mais n'empêchent pas le stationnement sauvage sur le trottoir dans l'Avenue Chopin, par manque de discipline des automobilistes.

La pose de poteaux préserverait l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, la largeur du trottoir étant de 1,80 m (obligation réglementaire d'1,40 m au minimum). Elle présenterait de plus l'avantage de permettre un fleurissement supplémentaire.

Le mobilier urbain relève de la compétence de LMCU ; or rien n'est prévu dans le budget 2009/2010.

En revanche la municipalité pourrait procéder dans un délai court à l'installation de bacs à fleurs sur l'avenue Chopin. Il est demandé que ces équipements puissent être d'une hauteur minimale de 0,90 m pour garantir leur visibilité par les personnes malvoyantes.

3. Fleurissement :

Le Comité de Quartier tient à remercier la Municipalité pour les fleurissements mis en œuvre dans le Champ du Cerf, et souhaite la poursuite de ces efforts.

Cet effort pourrait notamment être dirigé vers le fleurissement des placettes. Un inventaire de celles qui pourraient en bénéficier sera à réaliser.

Le constat que certains espaces verts sur les placettes sont dégradés par le stationnement de voitures pose cependant la question du fleurissement ou d'un aménagement (faut-il envisager de rendre certaines placettes à la voiture ?)

Exemple : Rue Stendhal : par manque de stationnements, les espaces verts ne sont pas respectés. Il faut conserver ces espaces verts mais aussi créer des parkings.

Un manque de civisme ainsi que des actes de vandalisme sont aussi à déplorer en ce qui concerne les fleurissements et les arbres. Par exemple dans la rue du 8 mai, les bacs à fleurs installés à plusieurs reprises par les riverains ont été systématiquement volés.

La Municipalité tient à appeler par ailleurs les habitants à respecter l'esprit voulu et entretenu pour certains lieux, notamment le Chemin d'Esquermes, dont l'aspect bucolique a été souhaité et ne sera pas remis en cause malgré les nuisances ressenties par certains riverains.

La municipalité prend note des demandes du Comité de Quartier et l'invite à lui adresser des propositions relatives au fleurissement (un programme de fleurissement sur plusieurs années peut être envisagé).

La demande adressée précédemment par le Comité de Quartier à la Mairie d'une communication sur l'engagement des coûts relatifs au fleurissement ne peut être satisfaite. En effet il n'est pas possible de détailler ces coûts par quartier. Par ailleurs les espaces verts peuvent relever de plusieurs instances : Municipalité, LMCU, DDE.

4. Suivi des travaux de l'EHPAD :

La première pierre de ce chantier a été posée le jeudi 24 septembre.

Certains désagréments sont rencontrés par les riverains (début des travaux dès 06h30, chaussée réduite par la création du collecteur d'égouts, trou non-signalé, stationnement de camions sur les trottoirs ...).

La qualité du dialogue avec le chef de chantier est cependant à saluer, dans le respect des engagements pris précédemment par l'entreprise. Les demandes des riverains sont globalement bien prises en compte.

Ces nuisances sont essentiellement liées à la nature des travaux menés dans la phase de terrassement, qui doit être achevée fin octobre. Elles devraient disparaître (ou au moins diminuer) par la suite.

5. Distributeur Automatique de Billets (DAB) :

La demande d'installation d'un distributeur est réalisée communément avec le Comité de Quartier du Grand Ronchin. Elle part notamment du constat que 75 % de la population n'a pas d'accès de proximité vers un guichet automatique (les agences bancaires étant concentrées sur la rue Jean Jaurès).

Avant les vacances d'été, la Municipalité a pris des contacts avec les succursales locales, notamment par l'organisation d'une réunion d'information (animée par P. Delacroix). 4 établissements se sont présentés mais n'ont donné aucune suite.

Suite à l'envoi d'un courrier aux sièges régionaux, 2 banques ont fait part de leur intérêt pour ce projet d'installation d'un DAB (Crédit Agricole, et Crédit du Nord) et de leur souhait d'échanger avec les habitants des quartiers concernés, sur la base de propositions à remonter par ceux-ci.

Le Comité de Quartier a souhaité mettre en place une consultation de la population du Champ du Cerf, qui pourra être signée à l'issue de la réunion.

6. Transports en commun :

Aujourd'hui, l'accès vers Villeneuve d'Ascq, depuis Ronchin, est rendu difficile par l'absence d'une ligne de bus régulière (constat partagé par les communes de Lezennes et Wattignies). Les usagers sont contraints à des déplacements par la voiture (avec des difficultés importantes de circulation aux heures de pointe : bouchons sur le boulevard de l'Europe).

Seuls 3 bus sont proposés par jour (par Keolys – Transurbain).

Le Comité de Quartier souhaiterait la création d'une ligne régulière, et met en place à ce sujet une seconde consultation de la population.

La Municipalité s'associe à cette démarche du Comité de Quartier, unanimement partagée avec les maires des communes environnantes : des demandes ont déjà été adressées par ces derniers à LMCU et Transpole pour la mise en place d'une ligne régulière allant du CHR aux universités.

Aujourd'hui un objectif fort de Transpole vise la rationalisation des lignes (et des coûts liés), qui l'amène par exemple à envisager la suppression de la ligne 15. Mais cette rationalisation peut également passer par un meilleur emploi des ressources : bus simples au lieu de doubles aux heures creuses !

7. Points divers :

- Prolongement des rues du 8 mai et Émile Zola : trottoir occulté par des arbres et un mont de terre, rendant la circulation des piétons dangereuse (obligation de circuler sur la chaussée, avec les véhicules arrivant par derrière et absence de passage protégé rue René Cassin) – voir photos en annexe.

Une concertation est nécessaire avec Lesquin pour l'aménagement de cette zone (mais pas jugée prioritaire par Lesquin actuellement).

La seule solution envisageable pour l'instant (de manière provisoire) serait l'aménagement d'un passage protégé pour que le contournement par les piétons de la zone à risques soit facilité et sécurisé.

Chemin Émile Zola : la présence de flaques est notée par les usagers, par temps de pluie. Ces flaques empêchent la circulation des piétons dans des conditions acceptables. La Mairie a pris en compte la demande et transmis aux services compétents, les travaux sont en attente de réalisation.

- Entretien des haies, non-réalisé par certains riverains de la rue du 8 mai : des haies débordent sur le trottoir et empêchent la circulation des piétons (des stationnements de voitures sur les trottoirs sont également à déplorer).

L'obligation d'entretien a fait l'objet d'un rappel par la police municipale auprès des riverains concernés.

- Tags et graffitis : les dégradations constatées sont de plus en plus nombreuses dans le Champ du Cerf.

La Municipalité a fait l'acquisition d'une hydrogommeuse qui peut être mise au service des habitants de Ronchin. La demande doit en être faite aux services techniques. L'utilisation de cet équipement est cependant soumise à certaines contraintes techniques : utilisation impossible sur des murs peints par exemple).

- Reprise du bowling :

La négociation arrive à son terme avec les potentiels repreneurs (2). Le choix du délégataire sera effectué par le Conseil Municipal, normalement lors de la séance du 14 novembre

- Braderie du Champ du Cerf :

La Braderie a eu lieu le dimanche 06 septembre, et a été une fois encore une réussite. La Municipalité et le Comité de Quartier adressent à toute l'équipe organisatrice leurs sincères félicitations !

Prochaine réunion : le 25 novembre 2009, à 18h30 (à la Maison du Grand Cerf).